

Louis MEYNIER
« Granger »
(1784 – 1849)

Maire de LAURAC (1830 – 1831)

(Extraits du « Vivre à Laurac » N° 34 – 1^{er} Semestre 1993)

Deux Meynier, prénommés tous deux Louis, furent maires de Laurac en 1830 et 1831. On les distinguait alors par un surnom rappelant leur quartier d'origine.

Le premier, **Louis Meynier**, dit "**Granger**", fut maire de Laurac de juillet 1830 à avril 1831. Il avait été nommé à ce poste par arrêté préfectoral en date du 21 juillet 1830 (une semaine avant les « Trois Glorieuses »), en remplacement de Jean-Etienne Reynaud, démissionnaire. Il avait pour adjoint Joseph Galfard, nommé en remplacement d'Alexandre Chamary, lui aussi démissionnaire.

Ces nominations étaient décidées par le préfet, sur proposition du sous-préfet, qui avait proposé trois candidats au poste de maire (Louis Meynier, Antoine Prévost et Arsène Meynier fils, médecin) et trois au poste d'adjoint (Joseph Galfard, Joseph-Louis Meynier et Simon Besset).

Louis Meynier était né le 18 décembre 1784 à Laurac, au mas du Granger. Il était le fils d'André Meynier et de son épouse Marie Mollier, qui sera en 1821 la marraine de la plus petite des trois cloches lauracoises sur laquelle est inscrit son nom. Il épousa le 7 avril 1813, à Auriolles, Marguerite-Thérèse Tourre; qui mourra sept ans après, le 9 janvier 1820, dans sa maison du Granger, après avoir eu quatre enfants :

- Sophie-Thérèse, née le 20 mars 1814, qui épousera Jean-Louis Galfard (1808-1881) et décèdera en 1875 ; ils eurent sept enfants. Jean-Louis était le fils de Louis Galfard, maire de Laurac de 1800 à 1808 ;
- André, né le 5 décembre 1815, marié en 1836 à Marie-Ursule Galfard, soeur de Jean-Louis Galfard ; André était le grand-père de Joseph et Marius Coustaury ;
- Marie-Victoire, née le 27 juin 1817, qui épousera en 1836 (le 26 janvier, le même jour que son frère André) Pierre-Henri Galfard (1812-1898), qui sera maire de Laurac de 1876 à 1881 ; ils eurent quatorze enfants ;
- Marie-Ursule, née le 4 mars 1819, mariée en 1843 avec Louis Maignon, de Ruoms.

Louis Meynier mourut le 26 janvier 1849, dans sa maison du mas de Granger, dans sa 65^{ème} année.

C'est donc le 28 juillet 1830 que Louis Meynier et Joseph Galfard étaient officiellement installés comme maire et adjoint et prêtaient serment de fidélité au roi de France Charles X qui devait abdiquer dans les jours suivants. .

Une deuxième installation du maire et de son adjoint eut lieu le 18 septembre 1830, avec prestation de serment cette fois au roi des Français, Louis Philippe. Outre Louis Meynier et Joseph Galfard, les conseillers suivants étaient présents : Joseph-Louis Meynier, Charles de Logère, Louis Reynaud (le père de Jean-Etienne futur maire de Laurac), Simon Besset, Jean Babois, Jean Perbost, Jean Béraud (ou Béraud Dufour), Louis Meynier "Figeou". Le 17 octobre, deux nouveaux membres du Conseil municipal étaient installés, Alexandre Chamary et Joseph Bertrand, en remplacement de Louis Meynier nommé maire et Joseph Galfard adjoint.

Du mandat de Louis Meynier "Granger", les registres des délibérations du Conseil municipal n'ont pratiquement rien retenu. On peut penser que ce fût une période transitoire après la révolution de juillet, et en avril 1831 l'autre Louis Meynier, "Figeou", succédait à son homonyme, dans le cadre de la nouvelle loi municipale adoptée le 21 mars précédent et prévoyant une nouvelle période transitoire de six mois pour la mise en place des nouveaux textes et la préparation des élections municipales fixées à octobre 1831.

Cependant, avant de poursuivre, il faut rappeler que c'est de cette période que date sans doute le premier relevé cadastral, complet et précis, de Laurac. C'est en effet un arrêté préfectoral en date du 10 mars 1831 qui approuva le « procès-verbal de délimitation de la commune de Laurac », établi suite à la reconnaissance accomplie sur le terrain par Théodore Plagnol, délégué du géomètre en chef du cadastre. Il s'agit d'un important document relié donnant, outre les « frontières » de la commune, cartes à l'appui, les états des deux sections (A et B) des propriétés bâties et non bâties, états dressés par la

suite et fixés par procès-verbal en date du 22 juin 1833, et ce avec superficies au centiare près. Sans avoir les moyens techniques d'aujourd'hui, on savait travailler à l'époque, mais on ne dit pas combien de temps il fallut aux experts pour les relevés sur le terrain.

On retiendra aussi de cette période où Eglise et Etat étaient très imbriqués, une lettre du sous-préfet de Largentière au maire de Laurac, en date du 30 septembre 1830, relative à la conduite du clergé local qui, depuis la révolution de juillet 1830 et l'avènement de Louis-Philippe, ne se soumettait plus à l'obligation de faire chanter aux offices le *Domine Salvum Fac*, hymne en l'honneur et pour la sauvegarde du roi... (une sorte de *God Save the King*...).